



**TLA
3.30**

Modification des tables réglementaires :


Contexte : application de la FR214

- Évolution réglementaire destinée aux Médecins et Infirmiers
- Création (utilisation) de l'acte VAC dans le cadre de la COVID-19

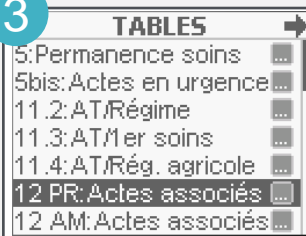
Modification des tables réglementaires :

1 

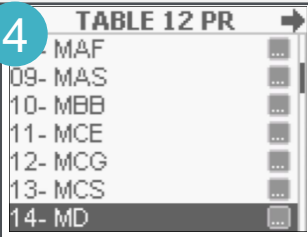
Sur l'écran d'accueil du **VITAL'ACT-3S**, appuyez sur la touche « ■■■ ». Sélectionnez dans le menu « **Tables réglementaires** » à l'aide la **touche Droite**.

2 


Saisissez le code « **0805** » à l'aide du clavier alphanumérique afin d'accéder aux tables réglementaires puis appuyez sur la **touche VAL**. A l'étape suivante, choisissez **NGAP** puis validez avec la **touche VAL**.

3 


Sélectionnez la table 12 (PR : Actes associés) à l'aide des **touches Haut et Bas** puis appuyez sur la touche « ■■■ » afin d'accéder au contenu de la table.

4 

Sélectionnez l'acte **MD** puis appuyez sur la **touche droite** pour supprimer la ligne.

5 

Pour confirmer la suppression de la ligne, sélectionnez « **OUI** » à l'aide des **touches Haut et Bas** et appuyez sur la **touche Droite**.

6 

L'acte a été supprimé. Appuyez sur la **touche VAL**.

À savoir À tout moment ou en cas d'erreur, il est possible de réinitialiser la table réglementaire via l'option « réinitialisation » située en bas de la liste déroulante des actes de cette même table.

❗ La manipulation de modification de la table réglementaire n'est pas nécessaire pour les TLA en version 4.10.

❗ Les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie. En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.

❗ La FR214 prévoit l'utilisation de l'acte VAC déjà présent dans les versions TLA 3.3x. La suppression des lignes des actes MD et MDD est nécessaire pour appliquer cette FR214. Une prochaine mise à jour du **VITAL'ACT-3S** intégrera cette évolution.